

Anor infos



> DOSSIER

Rendre plus accessibles les bâtiments et la voirie : une volonté forte et ancienne de la commune... **P.10-11**

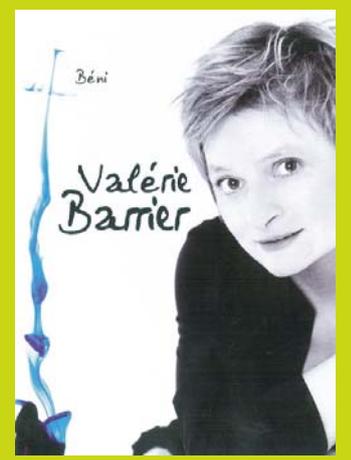
VIE LOCALE
ASSOCIATIVE **P.9**

L'Association Festiv'Anor



FESTIVITÉS
À VENIR **P.20**

Spectacle de Valérie BARRIER





Le mot du Maire	page 3
Etat Civil	pages 4/5
Extraits des Conseils Municipaux	pages 6/8
La Vie Locale Associative	page 9
Le Dossier	page 10/11
Information Population	pages 12
Equipements - Aménagements	page 13
Travaux	page 14/15
Jeunesse	page 16
CCAS-Solidarité	page 17
Festivités passées	pages 18/19
Festivités à venir	page 20

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie : 03 27 59 55 11

Site internet : www.anor.fr

Courriel : contact-mairie@anor.fr

Horaires d'ouverture : du lundi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et du Mardi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel : contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 16h00 à 18h00 – Mercredi de 14h30 à 18h00 – Jeudi de 16h30 à 18h00 – Vendredi de 16h à 20h - Fermée le Samedi.

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet : www.sj-anor.com

Courriel : contact@sj-anor.com

Horaires d'ouverture : du mardi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 15h à 17h. Fermé le lundi.

• Cérémonie des Vœux

Vœux de Mme le Maire à la population

28 janvier 2013 à 18h30 - Salle des Fêtes Robert Dubar

• A NOTER sur votre Agenda :

Opération « Plantons le décor » 2012-2013

Coordonnée par Espaces naturels régionaux et relayée sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, l'opération "**Plantons le décor**" permet aux particuliers, agriculteurs, associations et collectivités de se procurer des arbres et arbustes de notre région, mais aussi des arbres fruitiers, des plantes grimpantes et mélanges fleuris. Vous trouverez entre autres 56 variétés fruitières anciennes de l'Avesnois et des mélanges fleuris spécifiquement créés pour favoriser l'accueil des papillons dans vos jardins. N'hésitez pas à planter des haies champêtres pour amener de la nature dans votre commune !

Les Bons de commande sont disponibles en Mairie.

Date limite de commande fixée au **06 février 2013**

Livraison prévue le 02 mars 2013 (matin) à la Maison du Parc à MAROILLES ou à la Ferme du Zoo à Maubeuge.

Renseignements auprès du PNRA au 03 27 77 51 60 ou sur le site internet : www.plantonsledecor.fr

Bon de commande téléchargeable sur :

www.anor.fr, www.plantonsledecor.fr et www.enrx.fr



MESDAMES, MESSIEURS, CHERS ANORIENS,

Au travers de ce journal, vous pourrez découvrir le travail remarquable que nos employés communaux effectuent toute l'année, rénovation des logements, des écoles, service péri scolaire, **suivi des dossiers administratifs de plus en plus complexes**. Je tiens à leur exprimer toute ma satisfaction pour les services accomplis.



« Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux pour vous-mêmes et vos familles »

Dans le contexte de crise qui nous entoure, je veux saluer les **interventions de l'État, de la Région et du Conseil Général** dans les différentes subventions qui nous ont été octroyées. J'espère qu'ils continueront à nous aider afin de nous permettre de poursuivre nos objectifs.

La maison pluridisciplinaire de santé, le centre intergénérationnel, la poursuite de l'aménagement pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, la rénovation du coron de la Verrerie Blanche sont autant de dossiers que nous tentons de faire aboutir pour la poursuite du développement de la Commune et l'amélioration des conditions de vie des Anoriens.

Vous pourrez d'ailleurs découvrir l'avancement de ces dossiers lors de la présentation des vœux à laquelle **vous êtes vivement conviés le lundi 28 janvier à 18h30 à la Salle des Fêtes Robert Dubar**.

Mais au terme de cette année 2012, au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux pour vous-mêmes et vos familles.

Un grand merci pour le soutien que vous avez apporté à mes fils et moi-même lors du deuil qui vient de nous toucher.

Bien à vous.

Joëlle BOUTTEFEUX,
Maire d'Anor



★ Bienvenue à

- | | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| • Ana ANTONIO
01/06/12 | • Méwen PICARD
20/07/12 | • Jade DELADERIÈRE
21/09/12 |
| • Maélyne DELAPORTE
27/06/12 | • Naomie JOUY
03/08/12 | • Tom DELIÈGE
01/10/12 |
| • Adel MEZINE
29/06/12 | • Emma PAPON
07/08/12 | • Ethan DESTRÉS
02/10/12 |
| • Lohan POTTIER
29/06/12 | • Matthéo COSYNS
29/08/12 | • Anaïs DUMONT
04/10/12 |
| • Ayleen ROLAND
09/07/12 | • Naël BOUDENGAIN
31/08/12 | • Tom MAYEUX
15/10/12 |
| • Maxime MAIZIERES
09/07/12 | • Pauline TONNERRE PÉTIAU
03/09/12 | • Lucas DUCARNE
25/10/12 |
| • Keyliann LABROCHE
09/07/12 | • Ylann DUPRET
17/09/12 | |
| • Cassy LITKOWIEC
17/07/12 | • Mélynne DELVAL
20/09/12 | |
| • Amandine CILLIER
19/07/12 | • Yaël HINYOT
21/09/12 | |



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | |
|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| 10/06/2012 Léon Roger PRÉVOST | 21/08/2012 Emma BALTUS | 04/10/2012 Pascal DOBBELSTEIN |
| 13/06/2012 Gérard GODEFROID | Veuve REUMOND | 11/10/2012 Jean FOSSÉ |
| 18/06/2012 Liliane WATREMEZ | 04/09/2012 Julien LEVEQUE | 12/10/2012 Jeanine LIÉNARD |
| Epouse LERMUZEAUX | 08/09/2012 Marguerite TISSERANT | Epouse BASTIENT |
| 29/06/2012 Michel DUMANT | Veuve POTELLE | 30/10/2012 Madeleine RATTE |
| 07/07/2012 Claude LASSEREZ | 25/09/2012 Jean THIBAUX | Veuve SOBANSKI |
| 07/07/2012 Denise PAPON | 27/09/2012 Freddy HELBECQUE | |
| Epouse RISBOURG | 29/09/2012 Malfada DUCARNE | |
| 28/07/2012 Claude DAURAT | Veuve NOIRET | |
| 20/08/2012 Marguerite MEURANT | 02/10/2012 Joël LAMBERT | |
| Veuve LEMPEREUR | 03/10/2012 Marie-Claude MARLETTE | |

★ Tous nos vœux de bonheur

- | | |
|--|---|
| • Kévin FLAMENT et Gwendoline
BRASSEUR 23/06/12 | • Sylvain BARONE et Caroline
KUNTZMANN 04/08/12 |
| • Anthony GONS
et Laetitia DE CAZO 30/06/12 | • Arnaud LEFEBVRE
et Sandrine GROUZELLE 01/09/12 |
| • Jérôme TANIS
et Ludivine FRENOIS 14/07/12 | • Dimitri WIDIEZ
et Aurore PETIT 08/09/12 |
| • Valentin DHAINAUT
et Claire KOSTEK 28/07/12 | |





★ Nous célébrons (50 ans de mariage) les Noces d'Or de

Monsieur et Madame Roland GEERAERT

Le 18 août 2012, M. Jean-Luc PERAT, Conseiller Municipal délégué, a célébré les Noces d'Or de M. et Mme Roland et Danielle GEERAERT.

L'histoire de M. et Mme Geeraert débuta par une longue correspondance qui durera près de deux années. En effet, une amie de Danielle, qui avait son frère en Algérie, lui avait demandé si elle souhaitait devenir la marraine de guerre d'un militaire. Elle choisit Roland, qui deviendra son époux quatre ans plus tard.

Leur première rencontre eut lieu le 7 août 1962 à la Gare de Douai. Ils se sont fiancés, puis mariés le 18 août 1962 à la Mairie de Montigny-en-Ostrevent (près de Douai), et se sont ensuite installés à Marly-Les-Valenciennes.

Monsieur Roland Geeraert a exercé la profession de représentant V.R.P pour la société C.I.P.E.L Mazda de Paris. Il débuta ensuite sa carrière d'éducateur social à l'Heureux-Abri de Momignies et prit sa retraite en 1998 après 25 années de service.

Madame Danielle Geeraert née Nawrot fut vendeuse en chaussures dans un grand magasin de Valenciennes. En juillet 1973, ils décidèrent tous deux de faire l'acquisition du Café-Restaurant « Le Saint-Hilaire » de Momignies (Belgique) que Danielle tint jusqu'en juillet 1989. Elle

Monsieur et Madame Paul DELSAUX

Le 20 octobre 2012, M. Jean-Luc PERAT, Conseiller Municipal délégué, a célébré, en présence de Madame le Maire, les Noces d'Or de M. et Mme Paul et Omérine DELSAUX.

Après son service militaire en Algérie, Monsieur Paul Delsaux rencontra en 1962, Mademoiselle Omérine Fayt qui deviendra son épouse. Ils se sont mariés le 15 octobre 1962 à Cousolre (Nord).

M. Delsaux a fait des études de boucher. Il a exercé dans



intégrera ensuite le service de gériatrie de la Résidence Victor Delloue de Fourmies et y travaillera pendant 15 ans avant de prendre sa retraite.

De leur union sont nés 2 enfants, Pascal et Nathalie. Ils sont les heureux grands-parents de 6 petits-enfants (5 petites-filles et 1 petit-fils) : Maëva, Alexandrine, Armance, Anastasia, Amélie et Pierélie.

En 1989, ils décidèrent de faire bâtir leur maison à Anor. M. et Mme Geeraert profitent maintenant de leur temps libre pour satisfaire leurs hobbies : la lecture, la peinture pour Madame, la marche, la pêche, les voyages, le jardinage, les jeux de société et regarder la télévision, et bien évidemment voir leurs enfants et petits-enfants.

sa propre boucherie jusqu'en 1965, puis à Minifix jusqu'en 1970. Il fut ensuite au service des Coopérateurs jusqu'en 1974. Il continua ensuite sa carrière à la Verrerie de Momignies jusqu'à son départ en retraite en 1994.

Madame Omérine Delsaux née Fayt est née en Belgique et arriva en France en 1945. Après sa scolarité, elle travailla à la ferme de ses parents jusqu'en 1962, année de sa rencontre et de son union avec M. Paul Delsaux. Elle travailla dans un commerce alimentaire jusqu'en 1965. Tout comme son mari, elle était employée chez Minifix jusqu'en 1968, puis pour l'enseigne des Coopérateurs jusqu'en 1973. C'est à partir de cette année qu'elle quitta le commerce pour travailler à l'Institution Saint-Pierre de Fourmies en tant qu'agent d'entretien des locaux et pour la restauration scolaire. A partir de 1989, elle fut employée pour la société Avenance, société de restauration. C'est en 2005 qu'elle prit sa retraite bien méritée.

De leur union sont nées 2 filles, Patricia et Pascale. Ils sont les heureux grands-parents de 3 petites-filles : Solange, Marine et Lucie.

Après une vie active bien remplie, ils profitent au maximum de leur retraite en s'occupant de leur maison et en profitant le plus possible de leurs enfants et de leurs petites-filles.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale et Projets – PV du Conseil Municipal), affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

Séance du 11 avril 2012 (extrait)

Finances Communales

Un budget 2012 sans recours à l'emprunt

A l'unanimité des Conseillers Municipaux, le budget 2012 vient d'être voté en reconduisant les taux des 3 taxes ménages de l'exercice précédent. **Il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts cette année au niveau municipal.**



D'une manière générale et par rapport à l'exercice précédent, la proposition de budget votée est en diminution de 10 % répartis en fonctionnement et en investissement. L'autofinancement prévisionnel s'élève quant à lui à 281.081 € en diminution au regard de celui de l'année précédente.



A noter particulièrement cette année, la poursuite des travaux d'amélioration

dans les écoles publiques et notamment la réfection d'une importante toiture à l'école du Petit Verger et le changement d'une partie des fenêtres à l'école Daniel Vincent.

Les principales autres dépenses de cette section concernent la participation financière dans le cadre de l'appel à projet RENOUER pour la Verrerie Blanche, la seconde partie de notre participation pour la requalification du Tissage et l'engagement des crédits d'étude pour la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux et pour la mission AMO HQE du complexe multi activités de l'ancienne école maternelle.

Le programme d'investissement se complète avec la reconstruction annoncée de l'abri de pêche à Milour, une importante réfection de voirie pour la rue de la Verrerie Blanche, l'acquisition d'une chambre froide à la salle des fêtes, les travaux forestiers et enfin l'équipement en mobilier funéraire du jardin du souvenir à créer au cimetière communal.

Par ailleurs, les crédits nécessaires aux subventions en direction des habitants ont été également prévus pour le financement du FART (Fonds d'Aide à la rénovation Thermique), ainsi que pour la nouvelle opération pluriannuelle de rénovation des façades 2012-2014.

Forêt Communale

Gestion Durable pour la forêt anorienne

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal ont renouvelé l'adhésion au processus de certification PEFC pour une gestion durable de la forêt.

Anor confirme donc par cette décision son attachement au programme de reconnaissance des certifications forestières et milite pour le développement durable de la forêt.

Noréade-SIAN

Anor demande la programmation des travaux d'assainissement pour Milour

C'est officiel, Madame le Maire a donné lecture de la demande adressée auprès du Président de Noréade-SIAN pour la réalisation de travaux d'extension de la collecte et d'amélioration du réseau d'assainissement au chemin Latéral et au quartier de Milour. Cette demande est estimée à 850.000 € de travaux pour les 2 tranches de travaux et concerne 66 logements au total.



En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales: Cofinancement du poste de la chargée de mission CUCS pour l'année 2011 et 2012 – DETR Programmation 2012 demande de subvention VC 20 dite rue de la Verrerie Blanche. *Domaine et Patrimoine Communal*: Gardiennage de l'Eglise fixation pour 2012 – Cimetière communal: proposition d'acquisition d'une parcelle pour extension du cimetière – Gardon Anorien: modification des pêches de nuit. *Administration Générale - Personnel Communal*: Festival des Voix de Mai: convention de partenariat pour l'organisation du concert du Chœur des Cosaques de l'Oural – Jury Criminel: tirage au sort pour la formation de la liste préparatoire pour l'année 2013 – Prévention de la délinquance: mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre – Ecole Municipale de Musique: modification d'une indemnité dans le cadre d'une activité accessoire. *Amélioration de l'habitat*: Attribution des subventions municipales aux propriétaires pour rénover leurs façades – OPAH RR: Attribution des primes municipales aux propriétaires ayant réalisé des travaux d'amélioration de logements. *EPCI, Syndicats et Organismes*: Gaz de France – GDF SUEZ: présentation du bilan annuel 2011 convention gaz simplicité. *Suivi des subventions*: Notifications et Versements. *Informations – Remerciements – Questions diverses*

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr



Séance du 04 juillet 2012 (extrait)

2 financements demandés au Département pour la réalisation de 2 études

Sensible aux personnes en situation de handicap et au-delà des nombreuses actions et travaux déjà réalisés dans ce domaine, la Commune a lancé son plan de mise en accessibilité de la voirie, des aménagements publics et des bâtiments communaux ouverts au public.



personnes à mobilité réduite.

Le FDAN, Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord sera également sollicité à la même hauteur pour financer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage HQE (Haute Qualité Environnementale) pour la restructuration-extension de l'ancienne école maternelle située rue Pasteur en complexe multi-activités.

Ce lieu deviendra un nouvel équipement dédié à la connaissance, à la jeunesse, au service des Anoriens.

Près de 33.000 € de subvention attribués pour soutenir le monde associatif

C'est en effet le montant que vient d'attribuer le Conseil Municipal en direction de nombreuses associations anoriennes et extérieures à la Commune. Un soutien fort et inconditionnel à celles et ceux qui œuvrent au quotidien dans le monde associatif.

Une partie du site de la Galoperie vendu au Conservatoire d'Espaces Naturels Nord-Pas de Calais

C'est officiel, le Conseil Municipal vient de confirmer la cession partielle du site de la Galoperie au Conservatoire d'Espaces Naturels pour près de 700.000 €, la Commune conservant les terrains d'assiette des ruines des bâtiments



(ancien parc), aujourd'hui démolis par l'EPF.

Compte tenu de la qualité environnementale de ces terrains, le Conservatoire va engager une demande de classement en Réserve Naturelle Régionale pour permettre une gestion naturelle toute particulière de ce site. A ce titre, le Conservatoire envisage une valorisation pédagogique avec la création d'un secteur de découverte en partenariat et en liaison avec un projet de valorisation touristique.

Une bonne nouvelle pour la Verrerie Blanche, la Commune est retenue dans le cadre de l'appel à projet RENOUER

C'est l'une des bonnes nouvelles annoncées aux membres du Conseil Municipal par Madame le Maire, la Commune vient d'être sélectionnée au niveau régional pour bénéficier d'une étude spécifique pour permettre la réhabilitation du quartier de la Verrerie Blanche

La Commune vient d'officialiser sa demande de financement à hauteur de 80 % au Département pour la réalisation de cette étude. L'objectif étant de poursuivre et de développer les initiatives visant à améliorer l'accessibilité d'une manière générale et à faciliter les déplacements notamment en direction des

En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales : La décision modificative n°1-2012 est apportée au Budget de l'exercice 2012 + 23.200 € voté en Fonctionnement et + 27.850 € en Investissement. Domaine et Patrimoine Communal : Avis favorable du Conseil Municipal sur la reprise de certaines concessions en état d'abandon au Cimetière Communal – La désignation des bénéficiaires des ventes d'herbes pour l'année 2012 est faite – La vente des coupes de bois pour l'année 2012 est décidée (4 parties de parcelles).

Administration Générale - Personnel Communal : Création d'un emploi fonctionnel de DGS est décidé ainsi que l'application aux attachés de la prime de fonction et de résultats – modification du tableau des emplois permanents 1 poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe – Festival des Voix de Mai, la convention avec les Communes partenaires est validée.

Amélioration de l'habitat : Attribution des subventions municipales aux propriétaires pour rénover leurs façades : Mme Josette MALE-DANT 1.233,58 €, M. et Mme BURY François 2.506,11 € et M. et Mme DEJARDIN René 84 € (complément) – OPAH RR Attribution des primes municipales aux propriétaires ayant réalisé des travaux d'amélioration de logements : M. DONNEE Bruno 422 €.

Suivi des subventions : Les notifications sont données. Informations - Remerciements - Questions diverses sont données

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr

Séance du 25 octobre 2012 (extrait)

Une subvention exceptionnelle pour le Gardon Anorien et les aménagements pour les pêcheurs

C'est en effet la décision prise par le Conseil Municipal, afin d'aider au financement d'aménagements pour faciliter le passage des pêcheurs le long de la rivière. Ces structures en bois, permettant le passage au-dessus des clôtures, sont réalisées par les bénévoles de l'association et seront donc financés à hauteur de 20 % par la Commune.



Non à la fusion avec le Cœur de l'Avesnois, mais oui à la fusion entre Action et le Guide

C'est donc la confirmation d'une précédente décision du Conseil Municipal rendue le 17 juin 2011 que les Conseillers Municipaux ont adoptée par 18 voix pour et 1 contre. Ils ont préféré plébisciter une alternative plus logique s'appuyant sur un projet politique de développement plus respectueux des intérêts des habitants.

En effet, le regroupement d'Action Fourmies et du Guide de Trélon s'appuie sur une réalité de bassin de vie, de projets économiques menés en commun, de fiscalité maîtrisée et privilégie la proximité ainsi qu'une gouvernance équilibrée entre urbain et rural. Les nombreux projets réalisés en commun en témoignent notamment les 2 labélisations Pôles d'Excellence Rurale. Néanmoins, la nécessité de mettre en place une coopération de projet avec le Cœur de l'Avesnois est soulignée.

En bref, les autres décisions prises en faveur de la refonte de la carte intercommunale

Les Conseillers Municipaux se sont prononcés favorablement pour l'extension du périmètre du SIDEN-SIAN avec d'autres syndicats intercommunaux d'assainissement et d'eau potable. Ils ont également donné un avis favorable sur le projet de fusion des syndicats d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, à savoir les syndicats intercommunaux d'électricité et d'électrification du canton de Solre-le-Château, des communes de St Rémy du Nord et Bousies sur Sambre, des écarts de Bousies-Fontaine au Bois, des écarts de commune des 2 cantons de Le Quesnoy, de Gognies-Chaussée, de la région d'Eppe-Sauvage, de la région de Taisnières-en-Thiérache, du Val de Sambre, de la vallée de l'Aunelle, et de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe.

Enfin, un avis favorable a également été formulé pour l'intégration de nouvelles communes au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de l'Oise Amont.



2 aides complémentaires pour les rénovations de façades

2 aides complémentaires ont été attribuées pour des Anoriens ayant réalisé des compléments de travaux en cours du chantier de rénovation de leurs façades. Il s'agit de M. COLLET et de Mme MALEDANT qui bénéficient, grâce à ce complément, d'une aide communale de 30 % du total HT de leurs travaux.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



En bref... Les autres décisions prises...

Finances communales: Quinzaine du Conte 2012 : la convention est passée entre la commune d'Anor et les autres communes du canton – Festival des Voix de Mai : la convention avec la commune partenaire est validée – Contrat Urbain de Cohésion Sociale : accord sur la proposition et validation au programme d'action 2013 – Tarifs Municipaux : évolution de 1,5 % – Cession EPF : confirmation d'acquisition du site de la Galoperie – Cession Avesnoise : acquisition des emprises de voiries et espaces communs de la Résidence du Tissage. Administration Générale - Personnel Communal : dématérialisation des documents budgétaires ; avis favorable du conseil municipal - Ecole municipale de musique : une indemnité accessoire mensuelle est versée – Régime Indemnitaire : confirmation de l'application aux attachés de la prime de fonction et de résultats suite au comité technique sanitaire du CDG – Effectif du Personnel : modification du tableau des emplois permanents du personnel communal – Protection sociale complémentaire des agents : mise en conformité de la participation financière communale. Amélioration de l'habitat : Appel à projet habitat : Anor dépose sa candidature pour la Verrerie Blanche, dans le cadre de l'appel à projet « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » . EPCI, Syndicats et Organismes : Siden – Sian : pas de remarques particulières pour le rapport 2011 – Refonte de la carte intercommunale : Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de fusion des syndicats d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe – Refonte de la carte intercommunale : avis favorable au projet d'extension de périmètre du SIDEN – SIAN – Représentation communale après de divers syndicats et organismes : Jean-Luc Pérat assurera les représentations communales provisoirement en lieu et place de Marcel GRIMBERT. Suivi des subventions : Les notifications sont données. Informations – Remerciements – Questions diverses sont données

Consultation du procès verbal complet sur simple demande en mairie ou sur le site internet de la commune www.anor.fr



L'ASSOCIATION FESTIV'ANOR

Par Eric PETINIAUD, Président

• A sa création le 17 octobre 1989, l'association porte le nom de Comité des fêtes de la Ville d'Anor, il est composé de membres de la Municipalité, de membres des associations d'Anor, de commerçants et de particuliers.



L'objet de l'association est l'animation de la commune par l'organisation de manifestations et des fêtes à caractère récréatif, culturel ou sportif.

Le 12 septembre 1991, le Comité décide de changer de nom suite au risque de

confusion entre le Comité des fêtes de la ville d'Anor et la Commission des fêtes municipale. L'association prend donc le nom de **Festiv'Anor**.

En 23 ans, différentes fêtes ont été organisées avec la Municipalité ou le Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise telles que Anorathlon, une soirée bavaroise, Festiv'été avec brocante, un marché expo automobiles, une foire de l'artisanat, un spectacle équestre avec les Cosaques du Don, Anor en Fête, une exposition historique sur les ballons sur la douane de jadis, un championnat des sans pédale vélo anciens, la Nuit des sorcières, des jeux inter sociétés, différentes soirées comme hommage à Édith Piaf, à Jacques Brel, 100 de chansons françaises, soirée country. De la fête de la gare et du bal de la Saint-Sylvestre pendant 3 ans et différents voyages.

L'association organise cinq lotos pour financer le Festival et a aidé plusieurs écoles

et associations, resto du cœur, vacances de neige. En 1992 l'association cherche à organiser une manifestation qui puisse être pérenne, c'est ainsi qu'en 1993 le **Festival mondial de musique et danses folkloriques** a vu le jour. Il a fêté en juin 2012 son vingtième anniversaire.

Le Comité se compose de 30 membres de tous âges et de tous horizons, heureux de se retrouver.

L'Association doit beaucoup à **Michel Vanderplancke** et **Yves Houllier** que nous n'oublions pas et à **Jean-Jacques Bosquet**, travailleur infatigable, ainsi qu'à tous ses membres anciens, actuels et futurs.

Nous sommes toujours à la recherche de passionnés pour partager notre belle aventure.

**L'association est ouverte à tous !
N'hésitez pas à nous rejoindre.**



Contact auprès de M. **Eric PETINIAUD**,
Président de Festiv'Anor

par courriel : ericpetiniaud@aol.com
ou par téléphone au **06.07.02.43.92**

Siège social : Mairie d'Anor
5 Bis Rue Léo Lagrange - 59186 ANOR.

★ A NOTER SUR VOTRE AGENDA

- **Loto** : Dimanche 10 février 2013, dimanche 3 mars 2013, dimanche 29 septembre 2013, lundi 11 novembre 2013 et dimanche 8 décembre 2013 à la Salle des Fêtes Robert Dubar (ouverture des portes à 10h30),
- **21^{ème} Festival Mondial de Musiques et de Danses Folkloriques** : Samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2013 à la Salle des Fêtes Robert Dubar (le samedi à 20h et le dimanche à 15h),
- **Assemblée Générale de l'Association** : Samedi 31 août 2013 à 17h à la Salle du Point du Jour.

RENDRE PLUS ACCESSIBLES LES BÂTIMENTS ET LA VOIRIE : UNE VOLONTÉ FORTE ET ANCIENNE DE LA COMMUNE

Au-delà des obligations imposées par la loi de 2005, Anor confirme sa sensibilité en direction des personnes en situation de handicap en lançant une opération favorisant l'accessibilité pour tous.

LA COMMUNE D'ANOR, sensible aux personnes en situation de handicap, a, depuis quelques années maintenant, intégré une réflexion globale sur la nécessaire adaptation de l'accès à ses bâtiments ou bien encore de ses aménagements de voirie.



Dans son approche, la Commune a sollicité, au cours des années 1995, une habitante se déplaçant en fauteuil roulant pour lui permettre de faire remonter des difficultés concrètes dans ses parcours de vie quotidienne. Suite à ces échanges, la Commune a réalisé quelques aménagements pour faciliter la vie de cette habitante, mais elle a surtout pris conscience de l'importance d'intégrer, dès leur conception, l'accessibilité dans l'ensemble des projets communaux.

• UNE COMMISSION COMMUNALE CRÉÉE SPÉCIFIQUEMENT DEPUIS 2008 :

Par ailleurs, la Commune d'Anor, dès 2008, a constitué une commission communale "Accessibilité" bien qu'elle n'y était pas tenue puisque la loi impose la création de ce type de commission dans les communes de 5.000 habitants et plus. Depuis, et par délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2010, la commission a été confirmée notamment pour suivre le diagnostic, le plan puis la programmation des travaux de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

• DE NOMBREUX EXEMPLES CONCRETS DÉJÀ RÉALISÉS :

Cette volonté forte s'est traduite par la réalisation de bon nombre de projets qui intègrent cette dimension. A titre d'exemple, on peut citer : la réalisation de pontons de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite à l'Étang de Milourd, l'obtention du label Tourisme pour Tous pour le gîte de séjour *** municipal, l'organisation des journées du handicap les 17-18-19 novembre 2009 (voir la vidéo à flasher) "Derrière ma différence, il y a une personne", la réalisation de places de stationnement spécifiques dans pratiquement l'ensemble des lieux de vie de la commune (services publics, écoles, commerces, salles municipales et infrastructures municipales), les nom-

breuses réalisations de bâtiments communaux et aménagements permettant



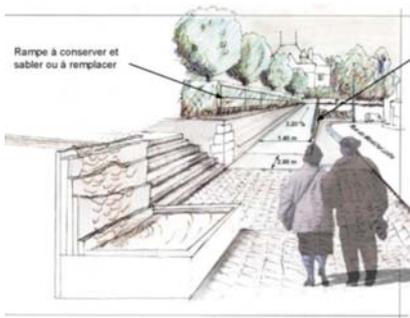
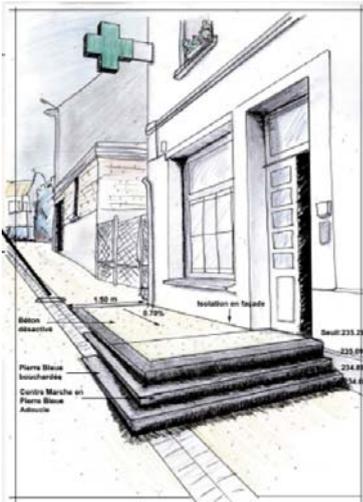
de rendre accessibles aux personnes handicapées, les aménagements de la Place du Poilu avec notamment la création d'un plan incliné de grande longueur afin de rendre possible le passage entre la Place Jean Jaurès (située devant l'Église et la Place du Poilu située devant la Mairie et les modifications relatives à l'accès à la Mairie (plan incliné et porte automatique) et à la Pharmacie.

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder à la vidéo des Journées du Handicap organisées par la commune.





Participer à la vie sociale, pour ceux qui ne peuvent se mouvoir facilement ou qui ont des besoins spécifiques, est aujourd'hui un droit fondamental.



• DES OBJECTIFS MUNICIPAUX CONFIRMÉS PAR LA LOI DE 2005 :

Aujourd'hui, la commune d'Anor souhaite parfaire les nombreuses initiatives déjà mises en œuvre en se dotant d'un plan de mise en accessibilité de la voirie, des aménagements publics et des bâtiments communaux ouverts au public. L'objectif est de poursuivre et développer les initiatives visant à améliorer l'accessibilité d'une manière générale et à faciliter les déplacements plus particulièrement dans la zone urbanisée par la mise en place d'aménagements spécifiques.

C'est d'ailleurs une obligation pour toutes les communes, imposée par la loi du 11 février 2005 qui donne une définition élargie de l'accessibilité notamment au travers de toute la chaîne de déplacement qui doit être accessible dans sa totalité à toute catégorie de handicap. Elle comprend : le logement, la partie commune de l'immeuble d'habitation, les trottoirs, les espaces publics, la voirie, les transports, les établissements recevant le public, les installations ouvertes au public et les lieux de travail.

• UNE AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DU NORD MOBILISÉE PAR LA COMMUNE :

C'est dans ce cadre, et afin d'atteindre

les objectifs fixés par la loi, que la commune avec l'aide importante du Département du Nord (aide de 80% du coût de l'étude), a confié au cabinet Accessmétrie le soin de réaliser une étude permettant à la commune de disposer d'un outil d'aide à la décision clair. Charge ensuite aux élus de la commission communale puis au Conseil Municipal d'élaborer un programme pluriannuel de travaux permettant à Anor d'offrir aux personnes en situation de handicap de meilleures conditions de vie et de pouvoir mieux accéder, circuler et utiliser les équipements et les services pour tout type de handicap : moteur, auditif, visuel, mental, psychique et cognitif.



Information de la Gendarmerie



"Il est rappelé que la brigade de

gendarmerie de FOURMIES est au service du public 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

En cas d'urgence, de jour comme de nuit, le **numéro d'appel unique** POLICE/GENDARMERIE à composer est le **17**, gratuit depuis n'importe quel poste fixe ou mobile.

Vous serez mis en relation avec un gendarme du centre opérationnel de la

gendarmerie de VILLENEUVE D'ASCQ qui traitera votre demande et engagera au besoin une équipe d'intervention de la gendarmerie de FOURMIES.

Bien évidemment, un accueil physique permanent est toujours assuré par un gendarme dans les locaux de la brigade située au **28 rue Gambetta à FOURMIES**, pour recevoir votre plainte ou vous renseigner".

★ Association UNIVERS INVERSE

Autisme, Ted, Troubles autistiques... désormais vous savez où en parler.



L'**association UNIVERS INVERSE** dédiée à l'autisme assure des permanences (informations générales, aides aux démarches administratives, renseignements et mise en pratique des différentes méthodes

de prise en charge, réunions d'échanges entre familles, etc..) et vous accueille à **Fourmies** au **7 Rue des Marais** (Ecole Maternelle Chaperon Rouge) :

- le lundi de 13h30 à 16h00,
- le mercredi et vendredi de 09h30 à 12h00.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le **03.27.65.22.43** ou le **06.15.89.34.00**, ou rendez-vous sur le site internet www.univers-inverse.fr

Rappel de la réglementation sur le déneigement

Alors que les services municipaux ainsi que la Direction de la Voirie Départementale assurent les dégagements des axes routiers selon un **ordre de priorité**, il incombe également à tout propriétaire ou locataire de dégager ou de faire dégager les trottoirs enneigés devant chez lui.

Pour rappel, le déneigement de la voirie appartient :

- à la commune lorsqu'il s'agit d'une voirie communale,
- au Conseil Général lorsqu'il s'agit d'une voirie départementale,
- ou à l'État lorsqu'il s'agit d'une voirie nationale.

Le déneigement comprend l'élimination de la neige et le salage ou sablage de la voirie en cas de verglas.

Un arrêté municipal peut toutefois imposer aux riverains, propriétaires ou locataires, le déblayage de la neige ainsi que le salage ou sablage de la voirie devant leur habitation, et ce jusqu'à la limite du trottoir, le caniveau devant rester totalement dégagé pour permettre l'écoulement des eaux.

En cas de verglas, le propriétaire ou le locataire est tenu de répandre du sable ou du sel sur le trottoir, devant l'habitation afin de prévenir tout accident. Dans les rues à trottoirs, ces mêmes interventions doivent être effectuées sur la chaussée.

L'épandage de sel est cependant interdit sur les trottoirs plantés d'arbres, ainsi que sur les trottoirs des rues et places dont la chaussée

est bordée d'arbres.

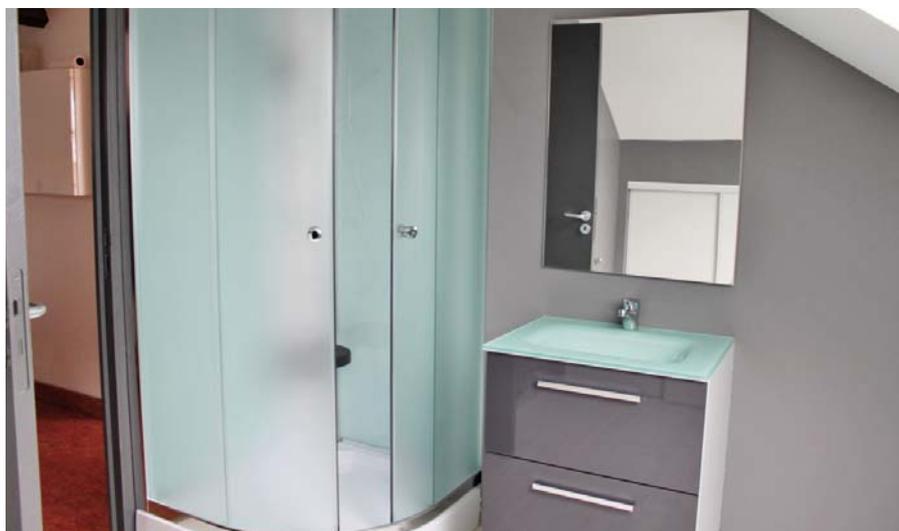


L'attention des propriétaires est attirée sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée pour tout accident dû à la non-observation de ces prescriptions.

Références : Code général des collectivités territoriales : articles L2212-1 à L2212-10



Optimisation et développement pour la gestion du patrimoine locatif communal



ici témoignent de la qualité du travail réalisé.

Bien évidemment, la réfection totale de ses logements et la qualité de confort apportée ont permis de faire progresser le montant des loyers pour amortir l'investissement communal.

Ces actions ont permis à la commune une progression annuelle de ses recettes de 37,98% comparé au recettes perçues précédemment, soit une augmentation annuelle de 18.333 € (1.527,75 €/mois).

Au-delà de l'augmentation des recettes, cela permet à la Commune d'entretenir son patrimoine et d'offrir à ses locataires de meilleures conditions de confort.

Dans un contexte économique difficile et à l'heure où les ressources des Collectivités connaissent une croissance ralentie, les élus de la Commune ont lancé, il y a maintenant plus de deux ans, une réflexion approfondie sur l'optimisation de son patrimoine afin de faire progresser les recettes provenant du revenu de ses immeubles et permettre la mise sur le marché locatif de surfaces jusqu'à lors inexploitées.

Dans ce cadre, il a été décidé la création de deux nouveaux logements sur des parties d'immeubles inutilisés. Par ailleurs, pour certains logements, la Commune a profité de quelques vacances pour remettre aux normes ces logements (électricité, chauffage,

isolation,...). Ainsi, la Commune a procédé à la rénovation totale de 3 logements situés 2 place du Poilu (type 4), 9 rue Léo Lagrange (type 4), 23 Bis rue Pasteur au 1^{er} étage (type 2).

Au titre des créations, la Commune a réalisé un logement de type 3 au-dessus des garages situés 9 rue Léo Lagrange, espace auparavant utilisé comme grenier pour le stockage, et un second de type 2 sous les combles du cabinet médical de la rue Pasteur.

Il est important de signaler que l'ensemble de ces réfections a été réalisé par l'équipe technique de la Commune qui dispose de réelles compétences pour réaliser ces travaux. Les quelques photographies



D'autres actions sont d'ores et déjà programmées et s'étaleront en fonction des vacances de logements et du temps nécessaire à la réalisation des travaux.

Entretien son patrimoine, c'est aussi le valoriser !

★ Un nouvel équipement pour les Services Techniques

Comme un bon nombre d'Anoriens, vous avez certainement remarqué que la Commune avait fait l'acquisition d'une balayeuse.

En effet, afin de permettre l'entretien des voiries et notamment les bordures-caniveaux de manière plus fréquente, les services techniques disposent désormais de ce nouvel outil de travail qui est attelé au tracteur.

Le choix des élus s'est porté sur un une **Balayeuse hydraulique adaptée pour la voirie et le désherbage.**

Acquise pour la somme de 17.342€ TTC, cette balayeuse est équipée d'un relevage hydraulique avec système de rattrapage de l'usure du balai principal et d'un vérin électrique pour contrôler la descente du balai latéral indispensable pour le désherbage.



- Fleurissements



- Réfection du couloir et d'une classe de l'Ecole Daniel VINCENT



- Création d'un nouvel abri de pêche à Milourd





- Réfection de la Rue de la Verrerie Blanche



- Création d'un Four à pain au jardin d'insertion "le sans souci"



LA PÉRIODE ESTIVALE PERMET AUX JEUNES DE PROFITER D'ACTIVITÉS DIVERSES ET VARIÉES

Animations du Centre de loisirs « Les P'tites Canailles »

Le Centre de Loisirs « les P'tites Canailles » d'Anor, pendant les vacances de la Toussaint, a proposé aux enfants de nombreuses activités sur le thème des sorciers et sorcières, afin de rester dans le fantastique, thème qui sera poursuivi durant toute l'année.



Les apprentis sorciers et sorcières ont eu l'occasion de participer à diverses activités durant ces 9 jours de centre, transportés dans le monde d'Harry Potter : métamorphose du lieu de vie, préparation et dégustation de potions magiques, création de talismans et d'amulettes, défilé dans les rues d'Anor suivi d'une visite au Clos des Forges, sortie au cinéma à la découverte de Frankenweenie, baignade dans les eaux profondes de l'Île Verte d'Hirson, participation aux magicolympiades ... pour finir le centre en musique lors d'une boum d'Halloween réservée exclusivement à nos petits sorciers !!!!

La trentaine d'enfants inscrits était ravie d'avoir participé à cet apprentissage de la sorcellerie et a promis de revenir lors des prochaines vacances.

A cette occasion, je vous rappelle que la Commune propose aux enfants de 4 à 11 ans de nombreuses activités lors des mercredis scolaires de septembre à juin ainsi que tous les jours des vacances de février, Pâques et Toussaint.

Les inscriptions se font à la demi-journée ou à la journée pour les mercredis et à la journée pour les vacances auprès de Mlle BIENVENU Emilie au **Centre de Loisirs** situé au 36 rue Pasteur tous les jours de 10h30 à 11h30, les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30, par téléphone au **06.30.20.75.16** ou par mail : emilie.bienvenu@ville-anor.fr



Chéquier « jeunes en Nord »

Le **chéquier "Jeunes en Nord"** s'adresse à tous les jeunes scolarisés **en classe de 3^{ème}** dans les collèges du Nord et à tous les jeunes hors scolarité traditionnelle (IMPro, ITEP, Classe Relais, apprentissage...), résidant dans le Nord et nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1998.



Ce chéquier **gratuit**, composé de 14 chèques d'une valeur totale de **50€**, sans condition de ressources, pourra être dépensé dans tout domaine éducatif auprès des partenaires associatifs sportifs, culturels et de loisirs affiliés (acheter des livres ou des DVD ou encore se rendre à un spectacle ou au cinéma).

La liste de l'ensemble des partenaires affiliés ainsi que le bon de commande sont également disponibles sur le site internet : <http://jeunesennord.cg59.fr>, rubrique "tes sorties".

Chéquier « Pass'sport en Nord »

Afin de soutenir la pratique sportive des jeunes Nordistes et de lever les freins financiers rencontrés par les familles pour inscrire leurs enfants dans un club sportif, le Département du Nord a mis en place une nouvelle mesure depuis la rentrée 2012 : le **chéquier « Pass'Sport en Nord »**.

Ce chéquier **gratuit** s'adresse à tous les jeunes scolarisés en classe de **6^{ème}** dans les **collèges du Nord** (si l'enfant bénéficie d'un enseignement spécialisé (IME, IMpro...), ou est scolarisé en dehors du département du Nord, il faut impérativement qu'il soit âgé de 11 ans (né en 2001) et qu'il habite le Nord).

D'une valeur totale de **50€**, sans condition de ressources et il peut être utilisé pour prendre en charge tout ou partie du coût de l'inscription annuelle dans les clubs sportifs partenaires de l'opération.



La liste de l'ensemble des partenaires affiliés ainsi que le bon de commande sont disponibles sur le site internet : <http://jeunesennord.cg59.fr>, rubrique "tes sorties".



LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S

Aide financière à la pratique du Sport

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Anor, par délibération en date du 6 juillet 2005, attribue **une aide financière aux jeunes ou adultes pratiquant un sport**.

Dans ce cadre, nous vous rappelons qu'une prise en charge de **25 % du coût des licences** est accordée aux familles en difficulté ou bénéficiaires du C.C.A.S.

Cette prise en charge est également accordée pour d'autres activités comme l'Ecole Municipale de Musique. Le paiement de cette prise en charge sera directement versé auprès des associations. Veuillez-vous rapprocher de celles-ci ou de la Mairie pour tout renseignement complémentaire.

Colis festif de fin d'année

Comme nous vous l'avions évoqué dans notre dernier journal municipal, la Municipalité d'Anor a le plaisir d'offrir, chaque année, aux aînés anoriens âgés de 65 ans et plus, un colis festif pour les fêtes de fin d'année.



Dans ce cadre, un marché public passé selon la procédure adaptée a été lancé du 28 juin au 17 septembre 2012. Quatre entreprises ont déposé leur candidature (PJV, Valette, Fleurons de Lomagne et Le Moulin de Cloyes).

Après ouverture des plis et vérification des enveloppes, une analyse des offres et

une dégustation des différents produits ont été réalisées par la commission du Conseil d'Administration du C.C.A.S. composée de Madame Joëlle Bouttefeux, Présidente, Mme Sandra Pagniez, M. Bernard Bailleul, Mme Marie-Thérèse

Justice, Mme Catherine Ouvier et M. Didier Cauderlier. Les offres ont été classées en fonction du règlement de consultation (originalité et qualité du cadeau, présentation de la valisette ou coffret, prix, qualité des produits proposés).

La Société retenue, qui a totalisé le maximum de points, est **LE MOULIN DE CLOYES**.

Au regard de l'augmentation de bénéficiaires du colis, la Municipalité a décidé d'instaurer à partir de cette année un colis couple et un colis individuel. Plus étoffé que le colis individuel, le colis couple permettra à nos aînés de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Cette année, 243 "colis individuel" et 128 "colis couple" seront donc distribués à nos aînés, au cours du mois de décembre, par les membres du Conseil Municipal. Ce qui représente une dépense totale de près de 7.654,40 € TTC.



Téléalarme du Nord :

Un service à la personne au quotidien pour bien vivre chez soi

Déléataire de Service Public pour le Conseil Général du Nord, la Société GTS/ Mondial Assistance dispose d'une grande expérience en matière de téléassistance et permet aux personnes âgées et/ou handicapées de bénéficier d'un service 24h/24 et 7jours/7, sous le contrôle étroit des services du Département du Nord.

Soucieux d'apporter des solutions aux situations de détresse et de vulnérabilité que peuvent connaître les

personnes âgées à leur domicile, Mondial Assistance vous propose l'installation de sa Téléassistance. Ce procédé permet d'entrer directement en contact, 24h/24 et 7j/7, avec une station d'écoute capable de trouver les moyens les mieux adaptés pour répondre aux différents problèmes de la vie quotidienne.

La TéléAlarme du Nord protège et rassure les personnes âgées et handicapées ainsi que leur

famille. Une chute, un malaise... une urgence ; une simple pression sur le pendentif vous met en liaison téléphonique avec le service, de nuit comme de jour, et ceci toute l'année.

Pour bénéficier de ce service et obtenir des renseignements, rapprochez-vous des services de la **Mairie** au **03 27 59 51 11** ou auprès de **Mondial Assistance-Téléalarme du Nord** au **0811 650 700*** (*coût d'un appel local).



★ Anor Plage

Du 8 au 15 juillet 2012



★ Soirée « Anor Vivante »

avec l'auteure de littérature fantastique
Emilie WITWICKI-BARBET 19 juillet 2012



★ Réception

dans le cadre des échanges internationaux avec Anor Europe en présence du nouveau Maire de GIZALKI, M. Robert Loza et de M. Roman Rojewski, Président du Conseil Municipal 22 juillet 2012



★ Quinzaine du Conte Cantonal

du 19 au 30 novembre 2012



Anthony VIENNE



Olivier CARIAT



★ Spectacle "Légend'Air" sur le Site de la Galoperie

14, 15 et 16 septembre 2012



Légende de Jean II d'Avesnes



Les 4 fils Aymon



Légende de l'étang de la Folie



Légende des Loups d'Ardenne



Le final

SPECTACLE "CHANSONS FRANÇAISES"

organisé par la municipalité d'Anor

Salle des fêtes ROBERT DUBAR d'Anor
Samedi 26 janvier 2013 - 20h30

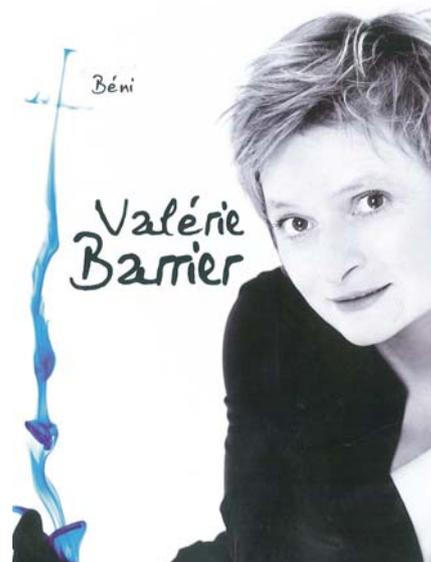
« Chacune des chansons de l'album est personnelle et singulière. Sur chaque plage souffle un vent différent, un ciel parfois lourd de nuages, parfois baigné de soleil. On s'y promène le cœur ouvert, simplement.

Valérie aime les mots et la musique qui les nourrit. Qu'il soit léger où grave, son univers est dense et attachant ».

Enfant de la balle, **Valérie Barrier** n'avait pas franchement d'autre choix que celui de la chanson... Sa maman n'est autre que **Anne Lefébure** (des fameuses « **Pariennes** », « Il fait trop beau pour travailler »...) et son papa n'est autre que Ricet Barrier. Valérie a donc tout naturellement choisi le chemin de la chanson... On a beaucoup croisé Valérie Barrier sur scène. C'est d'ailleurs essentiellement par ce biais qu'elle s'est fait un prénom. On l'a vue au Théâtre de Dix Heures (parrainée par Jean-Michel Boris, directeur de l'Olympia), aux Francofolies de la Rochelle, au Lavoir Moderne, aux Bouffes Parisiens, à l'Essaïon, ainsi qu'en première partie d'artistes aussi divers que prestigieux : Paul Personne, Dick Annegarn ou encore Leny Escudero...

La réalisation de l'album **Béni**, ainsi que les arrangements de la plupart des titres ont été confiés à Sergio Tomassi. La chanson française lui est totalement familière, pour avoir été accompagnateur de Barbara, Juliette Gréco, et actuellement Serge Lama et Charles Aznavour.

Valérie Barrier, une artiste à découvrir d'urgence...



Valérie BARRIER

chante son dernier album "Béni"

Réservation auprès de la Mairie d'Anor au 03 27 59 51 11.

Tarifs : 5 € et 2 €

ANIMATIONS ET FESTIVITÉS À VENIR...



Vendredi 8 février 2013

- **Rencontre avec l'auteur de littérature fantastique**
Emilie WITWICKI-BARBET à l'occasion de la sortie du 2^{ème} tome de la Saga "Demain est un autre monde" intitulé "Les révoltés" avec l'Association La Confrérie de l'Imaginaire. 18h - Bibliothèque Municipale d'Anor.



Mardi 26 février 2013

- **Carnaval pour les enfants d'Anor**
Après-midi festif, goûter, spectacle et jeux divers
De 14h à 17h – Salle des Fêtes Robert Dubar.



Du jeudi 14 au samedi 16 mars 2013

- **Fête transfrontalière Franco-Belge**
le jeudi 14 : Après-midi Café avec Conférence historique - Salle des Fêtes R. Dubar.
le vendredi 15 : Conférence « Journée de la femme » avec repas au Kursal de Momignies.
le samedi 16 : Kermesse de la Bière avec Orchestre Bavarois - 20h - Salle des Fêtes Robert Dubar.



Samedi 23 mars 2013

- **Opération « Nature propre »**
Sensibilisation sur la propreté de l'environnement
Organisée par la Municipalité, les associations et bénévoles d'Anor.
De 9h30 à 12h – Rendez-vous au Stade de football.



Mercredi 1^{er} mai 2013

- **Fête du Travail**
Dépôt de gerbe, défilé, remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail, Vin d'honneur.



Samedi 25 mai 2013

- **Repas des Aînés**
12h - Salle des Fêtes Robert Dubar.



Samedi 25 mai 2013

- **Repas dans le cadre du Festival « Les Voix de Mai » avec Edwige BAGE, conteuse**
20h - Restauration scolaire.



Du samedi 11 au lundi 13 mai 2013

- **Ducasse de Printemps et Fête des Bières du Canton**
Spectacles divers – Place du 11 Novembre
Lundi 13 : demi-tarif.



Samedi 8 juin 2013

- **Spectacle de danse contemporaine «Lou(p) y es-tu ?»**
Chorégraphie de Céline Maufroid avec Léa Pérat
20h - Salle des Fêtes Robert Dubar.